

02A-212002760-20170224-DELIBERATION173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2017

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Nombre de membres			Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
7	11	9	17 février 2017

N° 17/3

Objet : sécurisation de l'accès au port de Porto-Pollo

L'an deux mil dix-sept, le 24 février, à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Antoine GIORGI.

Présents : Monsieur Jean ALFONSI, Madame Marie-Pierre BARTOLI, Monsieur Dominique BARTOLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Madame Coralie MANCINI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI

Absents ou excusés : Monsieur Olivier BURESI, Madame Martine Chiarelli

Pouvoirs : Madame Ilana PERETTI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Martin VALENTINI a donné pouvoir à Monsieur Jérôme Leonetti

Secrétaire : Madame Marie-Pierre BARTOLI

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de sécuriser et d'aménager l'accès au port JB Tomi. Une étude d'avant-projet a été réalisée par l'architecte DPLG Frédérique Poggi concernant cette opération et le montant prévisionnel s'élève à 130 000 € HT soit 156 000 € TTC, avec la maîtrise d'œuvre comprise.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subventions	%	Euros
Département de la Corse du Sud	40 %	52 000 € HT
Part communale	60 %	78 000 € HT

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'étude d'avant-projet dressé par l'architecte Frédérique Poggi s'élevant à la somme de 130 000 € HT ,

- Approuve le plan de financement qui lui est soumis ;
- Sollicite du Département de la Corse du Sud l'inscription à un plus prochain programme d'investissement et l'octroi des subventions détaillées ci-dessus ;
- Prend l'engagement de réaliser sur fonds disponibles à hauteur de 78 000 € sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés ;
- Autorise le Maire à agir pour le financement, la signature, le suivi et toute action nécessaire à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.

